



FRAIS DE REVOCATION DE L AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Par **Darkwatch**, le **19/02/2014** à **17:59**

Bonjour,

J'ai envoyé un chèque de 131€ et un RIB à mon assurance voiture.

Le mois suivant je découvre que 131€ ont été prélevé 2 fois sur mon compte. Je demande donc a ma banque a quoi correspond le chèque de 131€. Ils m'ont fait payer 7,80€ de frais de recherche. Et mon assurance m'explique que ca était une erreur de leur part de m'avoir pris 2 fois cette somme mais que ma banque n'aurait jamais du accepté le prélevement étant donné que je n'ai pas donné d'autorisation de prélevement à ma banque.

Je fais donc une réclamation à ma banque pour me plaindre et leur demandé le remboursement des 7,80€. Ma banque me répond qu'ils vont stopper les prélevement de la part de mon assurance et que mon assurance n'aurait pas du avoir mon RIB.

En rentrant, je découvre que ma banque m'a prélevé 12,80€ pour les frais de révocation du prélevement sachant que je ne leur ai jamais donné d'autorisation.

J'aimerais bien me faire remboursé tous ses frais, que puis-je faire?

Cordialement

Darkwatch

Par **JEAN S**, le **19/02/2014** à **18:16**

Contactez le médiateur de la banque et voyez l'association AFUB

<https://www.google.fr/#q=afub>